Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Au cours de l'année scolaire, les enseignants sont amenés à mettre en place :

- des évaluations formatives dans le but de développer les capacités nécessaires à l'atteinte progressive des objectifs de la formation ;
- des évaluations sommatives destinées à évaluer la performance des élèves par rapport aux exigences de l'examen.

Dans le contexte de la crise sanitaire et des annonces du ministre le 21 janvier, le contrôle continu se substitue à l'examen. Les évaluations formatives sont à prendre en compte pour mesurer la progression) de l'élève et permettront de nourrir l'appréciation littérale associée à la note posée sur le bulletin scolaire et le livret scolaire. Concernant les évaluations sommatives et pour garantir le caractère national de l'évaluation certificative, il est recommandé de s'appuyer sur :

- les critères nationaux définis dans le livret scolaire, à savoir les compétences définies par enseignement de spécialité et les quatre niveaux de maîtrise associés ;
- les ressources nationales publiées sur le site Eduscol : sujets zéro de la session 2021, recommandations aux auteurs de sujets et documents associés.

En outre, le sujet établi pour la session 2021 sera mis à disposition des équipes enseignantes pour chaque enseignement de spécialité.

Concernant la nature des travaux pouvant être pris en compte dans le contrôle continu, il s'agit de situations adaptées à l'évaluation des compétences du livret scolaire : production en classe, devoir sur table, QCM ou encore entretien oral. Les devoirs à la maison pourront être pris en compte, dans la limite de 10 % de la note trimestrielle ou semestrielle.

Pour objectiver le niveau d'acquisition des compétences, un nombre significatif d'évaluations doivent être conduites dans les deux enseignements de spécialité (droit-économie d'une part, management, sciences de gestion et numérique d'autre part) : ainsi une évaluation « type bac » de quatre heures doit être conduite sur chacun des deux derniers trimestres ou du dernier semestre, complétée d'au moins deux autres évaluations par trimestre/semestre permettant d'apprécier de manière significative l'acquisition des compétences mentionnées dans le livret scolaire. L'organisation des évaluations doit être réalisée en concertation au sein de l'équipe pédagogique afin que la conduite des apprentissages reste la priorité.

Droit et économie

Précision et progressivité des critères d'évaluation

Les évaluations sont choisies par rapport à l'avancement du programme. Les exigences méthodologiques sont ajustées à celles de l'examen.

Progressivement, les évaluations portent sur la totalité des thèmes au programme de terminale, en droit comme en économie.

Les enseignants peuvent utiliser les exemples de sujets « zéro » disponibles sur Eduscol, en les adaptant éventuellement, ainsi que les sujets prévus pour la session de mars mis à leur disposition.

Périodicité et contenus des évaluations

Le contrôle continu porte au cours des deuxième et troisième trimestres ou du dernier semestre sur un nombre significatif d'évaluations. Pour chaque trimestre un minimum de trois évaluations portant à la fois sur le droit et sur l'économie est demandé, dont une

évaluation conforme à la définition de l'épreuve du baccalauréat (d'une durée 4 heures, avec un barème construit sur les exemples donnés dans les corrigés des sujets « zéro »). Ces évaluations présentent systématiquement un corpus documentaire à exploiter et une série de questions. Les premières évaluations peuvent également comporter une partie limitée de contrôle de la maîtrise du vocabulaire juridique et économique (de type QCM par exemple).

Management, sciences de gestion et numérique

Pour l'enseignement de management, sciences de gestion et numérique, le livret scolaire définit dix critères : cinq concernent l'enseignement commun et les cinq autres l'enseignement spécifique.

Les ressources nationales pouvant être utilisées pour construire des situations d'évaluation dans le cadre du contrôle continu sont :

- les deux sujets zéro publiés pour la session 2021. Les professeurs peuvent les adapter, tout en gardant le niveau d'exigence associé à l'épreuve ;
- un des sujets retenus pour la session 2021, qui sera mis à disposition ;
- le sujet préfigurateur diffusé avec les recommandations aux auteurs ;
- les monographies qui offrent un cadre évaluatif progressif, incluant l'enseignement spécifique.

En outre, la démarche de projet permet aux élèves d'acquérir les compétences attendues dont l'évaluation figurera dans le livret scolaire. La contribution individuelle de chaque élève au projet devra être clairement identifiée et évaluée de manière à contribuer au contrôle continu. La compétence « Mettre en œuvre une démarche de projet » est d'ailleurs intégrée au livret scolaire.

Les évaluations concerneront l'enseignement commun et l'enseignement spécifique.